Santé animale

Homéopathie - phytothérapie

OBJECTIFS

approfondir ses connaissances en pratiques vétérinaires alternatives - échanger

CONTENU

Suite aux cafés-paysan qui ont eu lieu les 5 et 12 décembre dernier, nous vous proposons :
UNE JOURNEE SUR LA PHYTOAROMATHERAPIE avec Eric Darley,
soit le lundi 11 février à Roumégoux (secteur Maurs)
soit le mardi 12 février à Loubaresse (secteur Saint Flour)

Les pratiques vétérinaires alternatives vous intéressent?
> Vous souhaitez soigner vos animaux de façon naturelle en respectant l'environnement et à coût réduit?
> Vous aimeriez échanger sur vos expériences et pratiques ou rencontrer des paysans mettant déjà en pratique des méthodes alternatives vétérinaires?

La formation se déroule en 3 temps, dans deux secteurs du Cantal :
- un premier café paysan a eu lieu le 5 décembre à Saint Flour et le 12 décembre à Roumégoux,
- les 11 et 12 février sont des journées d'approfondissement pour mieux comprendre la phyto-aromathérapie, être capable de faire ses formules et être autonome dans ses mélanges.
A travers cette thématique, les sujets liés à la santé animale seront abordés. La journée se déroulera en 2 temps: une demi-journée sur la théorie et l'autre sur des cas pratiques.
- Cette journée se poursuivra en mars par un second café-paysan pour revenir sur les expériences de chacun (dans chacun des des deux secteurs).

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
Cant'ADEAR

DURÉE : 2 jour(s)

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

informations sur les tarifs auprès de la Cant'ADEAR

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Informations et inscriptions, contactez Elise :
Cant'ADEAR
7 place de la Paix
15000 Aurillac
tél. 04 71 43 30 50
mail : cantadear@orange.fr

Pour les coûts de formation : nous contacter si vous êtes non éligibles VIVEA

NOTE : Repas : apportez un pique-nique à partager !

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
11/02/2013	La Bareyrie	Eric Darley
12/02/2013	Clavières d\'Outre	Eric Darley

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)